



Procès-verbal
Le mercredi 4 juin 2003 - n° 1

14 heures

Président : M. Michel Bissonnet

*L'édition papier du Procès-verbal a préséance sur la présentation électronique de celui-ci.
Le contenu de la table des matières n'est ni exhaustif ni limitatif.*

TABLE DES MATIÈRES

Les députés se réunissent à 14 h 08.

Moment de recueillement.

La première session de la trente-septième Législature de la province de Québec ayant été convoquée aujourd'hui pour l'expédition de ses affaires, les députés présents qui ont prêté et souscrit les serments d'office prescrits par la loi prennent place.

Le Secrétaire général, M. François Côté, dépose les listes des candidats proclamés élus à la suite des élections générales tenues le 14 avril 2003 et de l'élection tenue le 20 mai 2003 dans la circonscription de Champlain. Ces documents, reçus les 23 avril et 27 mai 2003, lui ont été transmis par M. Marcel Blanchet, directeur général des élections, conformément à l'article 380 de la *Loi électorale* (L.R.Q, c. E-3.3).

(Dépôt n° 1-20030604)

LISTE DES DÉPUTÉS DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE
TRENTÉ-SEPTIÈME LÉGISLATURE

Circonscription	Candidat élu	Appartenance politique
Abitibi-Est	Pierre Corbeil	Parti libéral du Québec
Abitibi-Ouest	François Gendron	Parti québécois
Acadie	Yvan Bordeleau	Parti libéral du Québec
Anjou	Lise Thériault	Parti libéral du Québec
Argenteuil	David Whissell	Parti libéral du Québec
Arthabaska	Claude Bachand	Parti libéral du Québec
Beauce-Nord	Janvier Grondin	Action démocratique du Québec
Beauce-Sud	Diane Leblanc	Parti libéral du Québec
Beauharnois	Serge Deslières	Parti québécois
Bellechasse	Dominique Vien	Parti libéral du Québec
Berthier	Alexandre Bourdeau	Parti québécois
Bertrand	Claude Cousineau	Parti québécois
Blainville	Richard Legendre	Parti québécois
Bonaventure	Nathalie Normandeau	Parti libéral du Québec

4 juin 2003

Borduas	Jean-Pierre Charbonneau	Parti québécois
Bourassa-Auvé	Line Beauchamp	Parti libéral du Québec
Bourget	Diane Lemieux	Parti québécois
Brome-Missisquoi	Pierre Paradis	Parti libéral du Québec
Chambly	Diane Legault	Parti libéral du Québec
Champlain	Noëlla Champagne	Parti québécois
Chapleau	Benoît Pelletier	Parti libéral du Québec
Charlesbourg	Éric R. Mercier	Parti libéral du Québec
Charlevoix	Rosaire Bertrand	Parti québécois
Châteauguay	Jean-Marc Fournier	Parti libéral du Québec
Chauveau	Sarah Perreault	Parti libéral du Québec
Chicoutimi	Stéphane Bédard	Parti québécois
Chomedey	Thomas J. Mulcair	Parti libéral du Québec
Chutes-de-la-Chaudière	Marc Picard	Action démocratique du Québec
Crémazie	Michèle Lamquin-Éthier	Parti libéral du Québec
D'Arcy-McGee	Lawrence S. Bergman	Parti libéral du Québec
Deux-Montagnes	Hélène Robert	Parti québécois
Drummond	Normand Jutras	Parti québécois
Dubuc	Jacques Côté	Parti québécois
Duplessis	Lorraine Richard	Parti québécois
Fabre	Michelle Courchesne	Parti libéral du Québec
Frontenac	Laurent Lessard	Parti libéral du Québec
Gaspé	Guy Lelièvre	Parti québécois
Gatineau	Réjean Lafrenière	Parti libéral du Québec
Gouin	André Boisclair	Parti québécois
Groulx	Pierre Descoteaux	Parti libéral du Québec
Hochelaga-Maisonneuve	Louise Harel	Parti québécois
Hull	Roch Cholette	Parti libéral du Québec
Huntington	André Chenail	Parti libéral du Québec
Iberville	Jean Rioux	Parti libéral du Québec
Îles-de-la-Madeleine	Maxime Arseneau	Parti québécois
Jacques-Cartier	Geoffrey Kelley	Parti libéral du Québec
Jean-Lesage	Michel Després	Parti libéral du Québec
Jeanne-Mance—Viger	Michel Bissonnet	Parti libéral du Québec
Jean-Talon	Margaret F. Delisle	Parti libéral du Québec
Johnson	Claude Boucher	Parti québécois
Joliette	Jonathan Valois	Parti québécois
Jonquière	Françoise Gauthier	Parti libéral du Québec
Kamouraska-Témiscouata	Claude Béchar	Parti libéral du Québec
Labelle	Sylvain Pagé	Parti québécois
Lac-Saint-Jean	Stéphan Tremblay	Parti québécois

LaFontaine	Tony Tomassi	Parti libéral du Québec
La Peltrie	France Hamel	Parti libéral du Québec
La Pinière	Fatima Houda-Pepin	Parti libéral du Québec
Laporte	Michel Audet	Parti libéral du Québec
La Prairie	Jean Dubuc	Parti libéral du Québec
L'Assomption	Jean-Claude St-André	Parti québécois
Laurier-Dorion	Christos Sirros	Parti libéral du Québec
Laval-des-Rapides	Alain Paquet	Parti libéral du Québec
Laviolette	Julie Boulet	Parti libéral du Québec
Lévis	Carole Thériberge	Parti libéral du Québec
Lotbinière	Sylvie Roy	Action démocratique du Québec
Louis-Hébert	Sam Hamad	Parti libéral du Québec
Marguerite-Bourgeoys	Monique Jérôme-Forget	Parti libéral du Québec
Marguerite-D'Youville	Pierre Moreau	Parti libéral du Québec
Marie-Victorin	Cécile Vermette	Parti québécois
Marquette	François Ouimet	Parti libéral du Québec
Maskinongé	Francine Gaudet	Parti libéral du Québec
Masson	Luc Thériault	Parti québécois
Matane	Nancy Charest	Parti libéral du Québec
Matapédia	Danielle Doyer	Parti québécois
Mégantic-Compton	Daniel Bouchard	Parti libéral du Québec
Mercier	Daniel Turp	Parti québécois
Mille-Îles	Maurice Clermont	Parti libéral du Québec
Mirabel	Denise Beaudoin	Parti québécois
Montmagny-L'Islet	Norbert Morin	Parti libéral du Québec
Montmorency	Raymond Bernier	Parti libéral du Québec
Mont-Royal	Philippe Couillard	Parti libéral du Québec
Nelligan	Russell Williams	Parti libéral du Québec
Nicolet-Yamaska	Michel Morin	Parti québécois
Notre-Dame-de-Grâce	Russell Copeman	Parti libéral du Québec
Orford	Pierre Reid	Parti libéral du Québec
Outremont	Yves Séguin	Parti libéral du Québec
Papineau	Norman MacMillan	Parti libéral du Québec
Pointe-aux-Trembles	Nicole Léger	Parti québécois
Pontiac	Charlotte L'Ecuyer	Parti libéral du Québec
Portneuf	Jean-Pierre Soucy	Parti libéral du Québec
Prévost	Lucie Papineau	Parti québécois
René-Lévesque	Marjolain Dufour	Parti québécois
Richelieu	Sylvain Simard	Parti québécois
Richmond	Yvon Vallières	Parti libéral du Québec

4 juin 2003

Rimouski	Solange Charest	Parti québécois
Rivière-du-Loup	Mario Dumont	Action démocratique du Québec
Robert-Baldwin	Pierre Marsan	Parti libéral du Québec
Roberval	Karl Blackburn	Parti libéral du Québec
Rosemont	Rita Dionne-Marsolais	Parti québécois
Rousseau	François Legault	Parti québécois
Rouyn-Noranda—Témiscamingue	Daniel Bernard	Parti libéral du Québec
Saint-François	Monique Gagnon-Tremblay	Parti libéral du Québec
Saint-Henri—Sainte-Anne	Nicole Loiselle	Parti libéral du Québec
Saint-Hyacinthe	Léandre Dion	Parti québécois
Saint-Jean	Jean-Pierre Paquin	Parti libéral du Québec
Saint-Laurent	Jacques P. Dupuis	Parti libéral du Québec
Sainte-Marie—Saint-Jacques	André Boulerice	Parti québécois
Saint-Maurice	Claude Pinard	Parti québécois
Shefford	Bernard Brodeur	Parti libéral du Québec
Sherbrooke	Jean Charest	Parti libéral du Québec
Soulanges	Lucie Charlebois	Parti libéral du Québec
Taillon	Pauline Marois	Parti québécois
Taschereau	Agnès Maltais	Parti québécois
Terrebonne	Jocelyne Caron	Parti québécois
Trois-Rivières	André Gabis	Parti libéral du Québec
Ungava	Michel Létourneau	Parti québécois
Vachon	Camil Bouchard	Parti québécois
Vanier	Marc Bellemare	Parti libéral du Québec
Vaudreuil	Yvon Marcoux	Parti libéral du Québec
Verchères	Bernard Landry	Parti québécois
Verdun	Henri-François Gautrin	Parti libéral du Québec
Viau	William Cusano	Parti libéral du Québec
Vimont	Vincent Auclair	Parti libéral du Québec
Westmount—Saint-Louis	Jacques Chagnon	Parti libéral du Québec

Le Secrétaire général communique et dépose sept lettres que lui a adressées M. Charest, premier ministre, en date du 5 mai 2003, l'informant des nominations suivantes :

- M. Jacques Dupuis, député de Saint-Laurent, à la fonction de leader du gouvernement, à compter du 29 avril 2003 ;

(Dépôt n° 2-20030604)

- M. Thomas Mulcair, député de Chomedey, à la fonction de leader adjoint du gouvernement, à compter du 29 avril 2003 ;
(Dépôt n° 3-20030604)
- Mme Michèle Lamquin-Éthier, députée de Crémazie, à la fonction de leader adjointe du gouvernement, à compter du 29 avril 2003 ;
(Dépôt n° 4-20030604)
- M. Yvon Vallières, député de Richmond, à la fonction de whip en chef du gouvernement, à compter du 29 avril 2003 ;
(Dépôt n° 5-20030604)
- Mme Nicole Loiselle, députée de Saint-Henri–Sainte-Anne, à la fonction de whip adjointe du gouvernement, à compter du 29 avril 2003 ;
(Dépôt n° 6-20030604)
- Mme Margaret Delisle, députée de Jean-Talon, à la fonction de whip adjointe du gouvernement, à compter du 29 avril 2003 ;
(Dépôt n° 7-20030604)
- M. Norman MacMillan, député de Papineau, à la fonction de président du caucus du gouvernement, à compter du 29 avril 2003.
(Dépôt n° 8-20030604)

Puis, M. le Secrétaire général communique et dépose cinq lettres que lui a adressées M. Landry, chef de l'opposition officielle, en date du 25 et 29 avril 2003, l'informant des nominations suivantes :

- M. André Boisclair, député de Gouin, à la fonction de leader de l'opposition officielle, à compter du 29 avril 2003 ;
(Dépôt n° 9-20030604)
- M. Stéphane Bédard, député de Chicoutimi, à la fonction de leader adjoint de l'opposition officielle, à compter du 29 avril 2003 ;
(Dépôt n° 10-20030604)
- M. Michel Morin, député de Nicolet-Yamaska, à la fonction de whip en chef de l'opposition officielle, à compter du 25 avril 2003 ;
(Dépôt n° 11-20030604)

4 juin 2003

- Mme Nicole Léger, députée de Pointe-aux-Trembles, à la fonction de whip adjointe de l'opposition officielle, à compter du 29 avril 2003 ;
(Dépôt n° 12-20030604)
- Mme Agnès Maltais (Taschereau), à la fonction de présidente du caucus de l'opposition officielle, à compter du 29 avril 2003.
(Dépôt n° 13-20030604)

M. Charest, premier ministre, informe le Secrétaire général que Son Honneur le lieutenant-gouverneur demande aux membres de l'Assemblée nationale d'élire un Président.

M. le Secrétaire général invite le doyen de l'Assemblée, M. Gendron, député d'Abitibi-Ouest, à présider l'élection du Président de l'Assemblée nationale.

M. le doyen invite l'Assemblée à procéder à l'élection du Président de l'Assemblée.

M. Charest, premier ministre, propose :

QUE M. Michel Bissonnet, député de Jeanne-Mance—
Viger, soit élu Président de l'Assemblée nationale.

La motion est adoptée à l'unanimité.

M. Bissonnet (Jeanne-Mance—Viger) est proclamé élu Président de l'Assemblée.

Puis, M. Charest, premier ministre, et M. Landry, chef de l'opposition officielle, accompagnent M. Bissonnet au fauteuil du Président.

La masse est portée sur la table et, en conséquence, la séance est ouverte.

M. Bissonnet prononce alors une allocution.

4 juin 2003

M. le Président invite l'Assemblée à procéder à l'élection du premier vice-président.

M. Charest, premier ministre, propose :

QUE M. Sirros député de Laurier-Dorion, soit élu
premier vice-président de l'Assemblée nationale.

La motion est adoptée à l'unanimité.

M. Sirros (Laurier-Dorion) est proclamé élu premier vice-président de l'Assemblée.

M. le Président invite l'Assemblée à procéder à l'élection du deuxième vice-président.

M. Charest, premier ministre, propose :

QUE Mme Leblanc, députée de Beauce-Sud, soit élue
deuxième vice-présidente de l'Assemblée nationale.

La motion est adoptée à l'unanimité.

Mme Leblanc (Beauce-Sud) est proclamée élue deuxième vice-présidente de l'Assemblée.

M. le Président invite l'Assemblée à procéder à l'élection du troisième vice-président.

M. Landry, chef de l'opposition officielle, propose :

QUE M. Gendron, député d'Abitibi-Ouest, soit élu
troisième vice-président de l'Assemblée nationale.

4 juin 2003

La motion est adoptée à l'unanimité.

M. Gendron (Abitibi-Ouest) est proclamé élu troisième vice-président de l'Assemblée.

Puis, M. Charest, premier ministre, M. Landry, chef de l'opposition officielle, et M. Dumont (Rivière-du-Loup) prennent la parole.

M. le Président informe l'Assemblée que Son Honneur le lieutenant-gouverneur prononcera l'allocution d'ouverture de la session.

À 14 h 55, M. le Président suspend les travaux.

Les travaux reprennent à 15 h 05.

Son Excellence le lieutenant-gouverneur fait son entrée à l'Assemblée nationale et, ayant pris place au fauteuil, lit l'allocution d'ouverture suivante :

Monsieur le Président de l'Assemblée nationale,
Monsieur le premier ministre,
Monsieur le chef de l'opposition officielle,
Mesdames et messieurs les ministres,
Mesdames et messieurs les députés,
Distingués invités,
Mesdames, Messieurs,

Nous entamons aujourd'hui la première session de la 37^e législature de l'Assemblée nationale du Québec.

Il s'agit d'un autre moment d'histoire de notre longue vie parlementaire et politique, puisqu'il marque le début des travaux du nouveau Parlement élu par les citoyens du Québec le 14 avril dernier, ainsi que la présentation, par le premier ministre, de son programme de gouvernement.

4 juin 2003

Je voudrais immédiatement saluer le nouveau premier ministre, M. Jean Charest, ainsi que le nouveau chef de l'opposition officielle, M. Bernard Landry.

Le premier ministre et le chef de l'opposition siégeaient déjà dans cette même assemblée, au cours de la législature précédente, dans des rôles différents. Ce sont des parlementaires d'expérience, qui connaissent bien les modes de fonctionnement de l'Assemblée nationale.

Au cours de cette nouvelle législature, le nouveau gouvernement devra faire preuve d'initiatives, et l'opposition de vigilance.

Je suis convaincue que tout en assumant leurs rôles respectifs, le premier ministre et le chef de l'opposition garantiront, par leur présence, la tenue de débats empreints de toute la civilité et du respect mutuel nécessaires, comme ils ont su le faire avant que la population du Québec ne permute leurs rôles.

La trente-septième assemblée de notre histoire marque une nouvelle étape dans notre vie démocratique.

En tant que première femme lieutenant-gouverneur, je prononce aujourd'hui mon troisième discours d'ouverture. Je suis heureuse de constater que jamais l'Assemblée nationale n'aura compté autant de femmes. En effet, le 14 avril dernier, nos concitoyens ont élu la plus forte députation féminine dont le Québec ait jamais bénéficié.

Notre Parlement compte maintenant 38 femmes, soit près du tiers du nombre de députés, comparativement à 35 femmes à la fin de la dernière législature. Il s'agit donc d'une sensible évolution depuis le 14 septembre 1961, date à laquelle fut élue notre première femme députée, Mme Claire Kirkland Casgrain.

Elle semble bien lointaine, l'époque où le nombre de députées femmes se comptait sur les doigts d'une seule main. Il a cependant fallu attendre 1985 et la 33^e législature pour que ce Parlement compte plus de dix femmes députées.

L'implication des femmes en politique, dont la composition de l'Assemblée nationale est le reflet, doit cependant encore se renforcer. Je souhaite que le nouveau record établi au début de la 37^e législature soit battu le plus rapidement possible.

Notre Assemblée nationale compte 48 députés nouvellement élus, que je salue particulièrement. Parmi eux, il y a de très jeunes nouveaux députés, comme Alexandre Bourdeau, le plus jeune des élus du Québec.

4 juin 2003

Notre Parlement compte également des élus chevronnés, détenant une expérience irremplaçable, tels François Gendron et Yvon Vallières, nos doyens politiques. Yvon Vallières a été élu pour la première fois en 1973, et François Gendron siège sans discontinuer dans ce Parlement depuis 1976, alors que notre benjamin, Alexandre Bourdeau, n'était pas encore né. Je salue leur présence ici, représentants à la fois l'expérience de la maturité et l'audace de la jeunesse.

Parmi les députés élus lors de la législature précédente et qui ne sont plus présents parmi nous, je voudrais souligner le retrait de la vie politique de quatre parlementaires qui ont joué un rôle considérable dans notre vie politique au cours de ce dernier quart de siècle. Ces quatre députés sont André Bourbeau, Jacques Brassard, Guy Chevrette et Robert Middlemiss. Ils ont assumé sans discontinuer des mandats parlementaires de près de plus de vingt-cinq ans. Je veux les saluer au nom de toute l'Assemblée nationale et leur souhaiter une retraite bien méritée.

L'Assemblée nationale qui commence aujourd'hui ses travaux est ainsi profondément transformée, par rapport à la législature précédente.

Le premier ministre a clairement marqué cette volonté de transformation et de changement, au cours des dernières semaines, et d'abord dans la définition des membres de l'équipe gouvernementale.

En présentant le premier gouvernement québécois élu du XXI^e siècle, le premier ministre a souligné qu'il s'agissait d'un cabinet réduit d'un tiers par rapport au gouvernement précédent.

Le premier ministre s'est directement inscrit dans le renforcement de la place des femmes en politique, en mettant en place un cabinet qui compte une des plus fortes représentations féminines de notre histoire. En particulier, ce cabinet comprend la première femme ministre de l'Agriculture, ce dont vous me permettrez d'être très heureuse. Il compte également des femmes à certains des postes les plus stratégiques, tels ceux de vice-première ministre ou de présidente du Conseil du trésor.

Le premier ministre a annoncé son intention de l'organisation de l'État québécois.

La tâche à laquelle s'attaque le nouveau gouvernement demandera de la détermination et du doigté. Je sais qu'elle sera réalisée en conservant à notre société ses caractéristiques de compassion et de générosité, qui marquent notre façon de vivre collectivement. Elle sera également effectuée en respectant les priorités que le nouveau

4 juin 2003

gouvernement s'est lui-même fixées, et au premier rang desquelles se trouvent la santé et l'éducation.

Le gouvernement entame donc cette nouvelle législature avec un programme de travail très chargé, qu'il aura à cœur de mener à bien. Ce programme de travail concerne d'abord la santé, la première préoccupation de ce gouvernement. Vous vous êtes fixé comme objectif que le service aux malades et à ceux d'entre les nôtres qui ont besoin d'aide soient au cœur des efforts de tous ceux et celles qui œuvrent dans le grand réseau de la santé et des services sociaux. Ce souci pour la personne, par-delà les structures, révèle une volonté de rapprochement entre l'État et les citoyens.

Le gouvernement attache également une très grande importance à l'éducation. Vous l'avez également souligné, la réussite du Québec passe par la connaissance et la compétence, et vous vous attaquerez spécifiquement à cette plaie qu'est le décrochage scolaire.

Dans tous les secteurs de l'activité, le gouvernement ouvre avec cette nouvelle législature un certain nombre de grands dossiers, pour lesquels le changement est à l'ordre du jour.

Face au gouvernement, l'opposition aura à cœur, elle aussi, d'assumer pleinement son rôle, et de remplir le devoir de vigilance que les citoyens attendent d'elle. L'opposition officielle est forte, elle comprend des politiciens aguerris qui ont assumé des responsabilités majeures au cours des dernières années. Je pense que notre démocratie ne peut que s'en bien porter. La gouvernance de l'État québécois sera d'autant mieux assurée que le gouvernement aura en face de lui des députés bien préparés, sensibles aux enjeux en cause et très conscients de la portée de leur fonction.

La mise en œuvre par le gouvernement du programme pour lequel il a été élu sera réalisée au sein de ce Parlement, l'un des plus anciens au monde. Le Québec est, à juste titre, extrêmement fier de son long passé démocratique. Ce Parlement a contribué à la naissance et au développement dans le monde de la notion de gouvernement responsable. Il est au cœur de notre vie démocratique.

C'est ici que se déroulent les débats qui vont conduire à la définition de la société de demain. C'est également ici que sont représentées et défendues les opinions souvent contradictoires face aux grands enjeux que nous avons à relever.

Je compte sur chacun des membres de ce nouveau Parlement pour assumer pleinement l'héritage prestigieux dont ils sont maintenant dépositaires, et pour faire en

4 juin 2003

sorte que cette 37^e législature réponde pleinement aux souhaits et aux vœux de nos concitoyens.

Mesdames, messieurs, membres de l'Assemblée nationale, vous avez en main plusieurs des clefs qui ouvriront un avenir meilleur pour l'ensemble de nos concitoyens.

Je prie la divine providence qu'elle vous inspire, vous éclaire et vous guide, afin que cet avenir soit à la mesure de vos espérances et de vos convictions.

Son Excellence le lieutenant-gouverneur se retire.

M. le Président occupe le fauteuil.

M. Charest, premier ministre, prononce ensuite le discours d'ouverture de la session au nom du gouvernement.

À 16 h 33, M. le Président lève la séance et, en conséquence, l'Assemblée s'ajourne au jeudi 5 juin 2003, à 10 heures.

Le Président

MICHEL BISSONNET